

ORGANISATION

Membres isolés.....

A. C. J. C. {

Groupes.

Collégiaux.....

Universitaires.....

Paroissiaux { Urbains.
Ruraux..

Isolés.....

1°. En Unions régionales: dépendent du Conseil régional et du Comité régional, soumis à la Constitution de l'Union régionale et à la direction centrale de l'A. C. J. C.

2°. En Association nationale: dépendent du Conseil fédéral et du Comité central.

Dependent tous du Comité Central lequel est lui-même soumis à la Constitution de l'A. C. J. C.